

Par dépôt électronique¹ seulement

Le 2 mars 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Marie-Michelle Côté
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
16^e étage
1001, boul. Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 9041
Courriel : cote.marie-michelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur et du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028 – Partie conjointe
Votre dossier : R-4305-2025
Notre dossier : LTG08158 MMC

Chère consœur,

À la suite de la décision D-2026-015 rendue le 17 février 2026 dans le dossier mentionné en objet, Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution d'électricité, (collectivement HQTd) soumettent à la Régie de l'énergie (Régie) leurs commentaires tels que sollicités au paragraphe 22 de la décision précitée.

HQTd informent la Régie qu'ils s'en remettent à sa discrétion quant à l'opportunité de maintenir le dossier R-4305-2025 ouvert, et ce uniquement aux fins des demandes éventuelles de remboursement de frais liée à la demande de pourvoi en contrôle judiciaire de la décision D-2025-124, ou d'ouvrir un dossier distinct en temps opportun.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Marie-Michelle Côté

Me Marie-Michelle Côté, avocate
MMC/gm

¹ Aucune copie papier ne sera transmise.